

DATE DE CONVOCATION	PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2024
24/05/2024	L'an deux mille vingt-quatre, le trente mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Stéphane DUCROTOY, Maire. Mme CERNEY Patricia est nommée secrétaire de séance
NOMBRE DE CONSEILLERS	<u>Étaient présents :</u> Stéphane DUCROTOY, Patricia CERNEY, François ZARADNY, Aurore ALEXANDRE, Edouard DOMINIAK, Gérard LEFEBVRE, Claude GROSSEL, Bertrand WIEL, Eric PRUVOT, Stéphanie PETIT-ROUVILLAIN, Mathilde DUCROTOY, Hélène GIRARD. Formant majorité des membres en exercice.
En exercice : 17 Présents : 12 Absents : 5 dont pouvoir : 0 Votants : 12	<u>Étaient absents :</u> Jacques PAUCHET, Brigitte SEGUIN, Nathalie JOSSE, Sébastien VAUTHEROT, Loïc DUBOIS.

Approbation du procès-verbal du 28 mars 2024

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2024-024 : Mise à jour du tableau des effectifs

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique,
Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2024,

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Vu le tableau des emplois,

Vu l'avis du Comité Technique du 7 mai 2024,

Il est proposé la suppression des postes suivants :

- 2 postes d'adjoint technique principal 2ème classe à temps complet (35h)
- 1 poste d'adjoint administratif principal 2ème classe à temps complet (35h)
- 2 postes d'adjoint technique territorial à temps complet (35h)

Et la création des postes suivants :

- 2 postes d'adjoint technique principal 1ère classe
- 1 poste d'adjoint administratif principal 1ère classe
- 2 postes d'adjoint technique principal 2ème classe

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve les suppressions et créations de postes telles que présentées,
- adopte le nouveau tableau des effectifs tel que modifié,
- dit que les crédits sont inscrits au budget.

DELIBERATION N° 2024-025 : Changement de dénomination de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme

Monsieur le Maire expose que par délibération du 16 février 2024, le Comité de la Fédération a approuvé le changement de dénomination de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme pour devenir « Territoire d'Energie Somme ».

Il appartient aux communes adhérentes de se prononcer sur ce changement de dénomination.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se déclare, à l'unanimité :

- favorable au changement de dénomination de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme pour devenir « Territoire d'Energie Somme ».

DELIBERATION N° 2024-026 : Convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Somme

Vu le Code du Travail ;

Vu le Code de la Santé Publique ;

Vu le Code de déontologie médicale ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son livre VIII relatif à la prévention et protection en matière de santé et de sécurité au travail,

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'Hygiène et la Sécurité du travail ainsi qu'à la Médecine Préventive dans la Fonction Publique Territoriale et notamment son titre III sur la médecine professionnelle et préventive,

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°87-602 du 30 juillet 1987 pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales Interministérielles,

Vu le décret n°2020-647 du 27 mai 2020 relatif aux services de médecine de prévention dans la fonction publique de l'Etat,

Vu le protocole de travail entre le médecin du travail et l'infirmière de Santé au Travail dans le cadre de leurs activités dans le pôle Santé Prévention du CDG80, validé par délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Somme en date du 30 janvier 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de solliciter le Centre de Gestion de la Somme pour bénéficier de la prestation de médecine préventive qu'il propose aux collectivités,
- Approuve le projet de convention à intervenir avec le centre de gestion,
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention avec effet au 1er janvier 2024,
- Dit que les crédits correspondants sont inscrits chaque année au budget de la collectivité.

DELIBERATION N° 2024-027 : Subvention exceptionnelle Amicale des Sapeurs-Pompiers

Monsieur le Maire présente la demande de subvention exceptionnelle de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers pour l'organisation du Feu de la St Jean.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accorde une subvention exceptionnelle de 2 000 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente décision.

DELIBERATION N° 2024-028 : Approbation de la modification des statuts de la Communauté de Communes Nièvre et Somme

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, par délibération en date du 7 Mai 2024, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Nièvre et Somme a procédé à la modification de ses statuts. Il propose donc au conseil municipal de délibérer pour approuver ces modifications statutaires.

Les modifications essentielles sont les suivantes :

- Actualisation des compétences obligatoires avec ajout de :
 - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement ;
- Ce qui relevait auparavant des compétences optionnelles est regroupé désormais avec ce qui relevait de la dénomination compétences facultatives sous l'item unique « compétences facultatives »
- Ajout d'une compétence facultative :
 - Transfert de compétence : Création, études, aménagement, construction et gestion des crématoriums. Etant précisé que la gestion pourra être déléguée à un tiers à titre onéreux.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément les articles L5214-16 et L5211-20,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;
VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation territoriale de la République (NOTRe) ;
VU la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 relative à l'orientation des Mobilités ;
VU la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;
VU l'arrêté préfectoral en date du 16 Décembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Nièvre et Somme au 1er Janvier 2017,
VU l'arrêté préfectoral en date du 4 Mai 2017 approuvant les statuts de la communauté de communes ;
VU la délibération du conseil communautaire en date du 7 Mai 2024 adoptant la modification des statuts de la Communauté de Communes Nièvre et Somme,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE le transfert de la compétence « Crématoriums » à la CCNS à compter du 1er Septembre 2024, et la modification des statuts qui s'y rapporte
- APPROUVE les autres modifications statutaires énumérées dans l'exposé ci-dessus
- Autorise le Président de la communauté de communes Nièvre et Somme à solliciter l'arrêté de Monsieur le Préfet pour la modification des statuts sous réserve de l'obtention de la majorité définie à l'article L.5211-17 du CGCT.

TIRAGE AU SORTS DE JURÉS D'ASSISES

- MALEZIEUX Julien
- PARIS Pauline
- DAMAGNEZ Julie
- FARCY Céline-Marie
- VALLEZ Cédric
- DION Virginie

DIVERS

Médiathèque : Abandon du 1^{er} projet – Terrain d'environ 320 m² derrière la médiathèque à vendre 15 000 € sans les frais – Visite avec M. DIDION, l'AMO qui a confirmé la faisabilité – Projet d'extension de 150 m² - Monsieur le Maire demande un accord de principe au conseil pour avancer sur le bornage du terrain. Le conseil donne son accord. Il faudra présenter le nouveau projet à la DRAC.

Locaux provisoires pour le CIS : Réunion avec le SDIS pour étudier les hypothèses de locaux provisoires pour le CIS pendant les travaux. Eventualité chez M. et Mme Beaudelu, contact à prévoir.

Point sur les impayés des loyers

Installation d'une borne avec 2 recharges électriques sur le parking en face du Café des sports qui seront subventionnées à 80 % par TE80.

Agés et Vie : Continuer à avancer sur le projet même si le jugement du PLUI n'a pas encore eu lieu.

Biens vacants à l'abandon : Nombreux biens sans maîtres sur la commune à recenser pour procédure d'incorporation dans le domaine communal.

Après-midi récréative du 15 juin 2024

Etude aménagement routier en cours : stationnement, vitesse, co-voiturage.....

Point planning élections européennes

Ancien terrain Wallois : Réception fiche conseil du CAUE : prévoir commission pour élaborer le projet d'aménagement

Pb circulation Follempise : Augmentation de la circulation de camions rue de Follempise, pb vitesse, voir pour faire passage piétons : Etude aménagement routier en cours

Réfection rue des meuniers à partir du 3 juin.

Voir pour réfection rue de la carrière

Récupération terre des travaux aux Bornes du Temps.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h35

La secrétaire de séance,
P. CERNEY



Le Maire,
S. DUCROTOY

